



Bruxelles, le 18 mars 2026

CM 2071/26

PROCED
AVIATION
ICAO
RELEX
CLIMA

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: pierre.bastard@consilium.europa.eu
emma.la-ferla@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +3222813221
+3222813096

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le 20 mars 2026 à midi (12 h 00 HEC, heure de Bruxelles) par courrier électronique à l'adresse avia-mar@consilium.europa.eu**
Coordination en vue de la 237^e session du Conseil de l'OACI
- Adoption
- Lancement de la procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé le 18 mars 2026 de recourir à la procédure écrite, la présidence invite **toutes les délégations** à **indiquer expressément** si elles sont d'accord pour:

- approuver le compromis figurant à l'annexe du document ST 7142/26 et approuver la recommandation de position de l'Union qui y figure, afin que le texte puisse servir de base aux interventions des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI lors de la 237^e session du Conseil de l'OACI.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON"

- approuver le compromis figurant à l'annexe du document ST 7143/26 et approuver la recommandation de position de l'Union qui y figure, afin que le texte puisse servir de base aux interventions des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI lors de la 237^e session du Conseil de l'OACI.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION"

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le 20 mars 2026 à midi** (12 h 00 HEC, heure de Bruxelles) et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: avia-mar@consilium.europa.eu.